

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 19 août 1940 Le décret portant dissolution des associations dites « La Grande Loge de France », 8, rue Puteaux, et « Le Grand-Orient de France », 16, rue Cadet, à Paris,

n° 19

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
19 août 1940

Numéro JO  
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro  
31 août 1940

### TEXTE INTÉGRAL

Promulguiez et assurez exécution décret suivant, Citation : « Nous. Maréchal France, Chef État français, vu loi 13» août 1910 portant interdiction associations secrètes et notamment articles 2 (4 3 ladite loi, décrétons :

#### Article 1er

Est considérée nullité des associations dites la Grande Loge France. 8, rue Puteaux. Paris, et le Grand-Orient de France, 10. rue Cadet. Paris, et tous les groupements s'y rattachant situés France, Algérie, dans colonies, pays protectorat et territoires sous mandat. —

#### Article 2

Il sera procédé dévolution biens mobiliers et immobiliers des associations à groupements visés article 1er dans conditions fixées par article 3 loi 13 août 1940 suscitée.

#### Article 3

Ministre Secrétaire Etat intérieur et Garde des sceaux Ministre Secrétaire Etat justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, exécution présent décret. —

*Fait à Vichy 19 août 1940. Philippe Pétain. » Par Maréchal France, Chef Etat français, Ministre Secrétaire Etat intérieur, Adrien MAEQUET, Garde des sceaux: Ministre Secrétaire Etat justice, Raphaël ALIBERT. Stop. Veuillez faire connaître, en outre, s'il existe dans colonie autres associations analogues et indépendantes celles visées. — Signé : LÉMERY.*